



Dette en indivision et surendettement

Par **Troie31**, le **09/03/2019** à **14:11**

Bonjour,

Aujourd'hui, j'ai une dette de 30000€ en indivision.

Mon ex compagne qui est sur indivision vient de déposer un dossier de surendettement.

Si elle apparaît non solvable. Devrais je payer seul la dette entière ou toujours la moitié par rapport à l'indivision

Merci pour vos réponses

Par **youris**, le **09/03/2019** à **14:20**

bonjour,

s'il s'agit d'une dette dont vous êtes solidaire avec l'autre indivisaire, le créancier va vous demander de payer la totalité de la dette, il vous appartiendra ensuite de vous retourner contre votre ex.

c'est le principe de la solidarité.

salutations

Par **Troie31**, le **09/03/2019** à **14:29**

Merci pour votre réponse